

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc	Numéro de permis 2012206	Date d'inspection Le 26 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de téléphone (506) 862-8345	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspecteur observe les enfants jouer à l'extérieur, manger leur dîner (boîte à dîner) ainsi que faire un cahier d'activités. Les enfants se sont lavé les mains à plusieurs reprises lors de l'inspection. Des interactions positives ont été observées entre l'exploitante et les enfants telles que: leur offrir des choix.

Des modifications au guide du parent devront être apportées et une copie devra être fournie à l'inspecteur.

Aucune non-conformité ne fut observée lors de l'inspection.
Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 juillet 2024

Date

original signé par
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 juillet 2024

Date